



Le + syndical

**CGC-DGFIP**  
86/92 Allée de Bercy  
Bâtiment Turgot  
Télédoc 909  
75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69 ou 01.73

Site : [www.cgc-dgfip.info](http://www.cgc-dgfip.info)

Adresse mail : [cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr)

## Projet PPCR A /A+ : Nouvelles propositions DGFIP : une aumône pour les cadres !

La DGFIP vient de présenter son projet « revu », voulant faire pièce aux objections des OS signataires du protocole Fonction publique : CGC – CFDT – CFTC – UNSA. Au delà de l'effet d'affichage, le nouveau projet demeure minimaliste et ne répond en rien aux demandes des cadres.

### 1/ Le projet PPCR DGFIP janvier 2017 : des adaptations marginales

Le dossier PPCR est en passe d'évoluer, grâce au mouvement de grève de l'an dernier, mais son impact est très limité, constituant un geste symbolique d'affichage à la DGFIP sans véritable avancée qui pourrait nous satisfaire :

#### 1.1/ Au niveau du grade d'IDIV :

La DGFIP après concertation avec la DGAFP, a « triomphalement » obtenu la création d'un échelon fonctionnel en complément de la grille IDIV HC, pour accéder à l'indice 1015, soit un gain de 10 points d'indice brut (!) assorti de conditions restrictives d'accès à la clé. Cet échelon fonctionnel sera créé en 2020 et ne sera accessible que pour un quota de 15% des IDIV HC soit environ 315 collègues. Une nouvelle fois, la DG élabore une « usine à gaz » pour instituer une sélectivité totalement absurde au regard des enjeux. Autant dire que « l'avancée » est très réduite et qu'elle est destinée avant tout à un effet d'affichage.

#### 1.2/ Au niveau du grade d'AFIPA :

Un aménagement technique est effectué en faveur des AFIPA pour leur reclassement sur le 4<sup>ème</sup> échelon. Le projet initial prévoyait un reclassement sur le 3<sup>ème</sup> échelon de la nouvelle grille, avec une baisse de la prime de rendement compte tenu de la césure instituée au 4<sup>ème</sup> échelon. Le reclassement au 4<sup>ème</sup> échelon de la nouvelle grille supprime l'effet de décrochage.

#### 1.3/ Au niveau du grade d'IP :

Au regard de l'ajustement technique obtenu pour les AFIPA, la DG « compense » en défaveur des IP : ceux-ci seront promus AFIPA à indice nouveau égal sur les nouveaux échelons 3, 4 et 5 d'AFIPA pour les IP aux échelons 7, 8, 9 et non pas à l'indice

immédiatement supérieur comme initialement prévu. Il s'agit là d'une régression mesquine inacceptable envers des collègues déjà appelés plus tardivement avec, en sus, une stagnation de leur progression comme AFIPA.

## **2/ La CGC réclame depuis toujours un dispositif PPCR cohérent :**

- Linéarité de carrière sur deux grades minimum ;
- Dispositif amélioré pour les inspecteurs : grille « IS » étendue en accès et en durée ;
- Indice terminal brut des IDIV HC à 1015 (IB) sans contingentement ;
- Indice terminal brut à 1040 (HEA1) pour les inspecteurs principaux ;
- Maintien du dispositif de nomination AFIPA « à titre personnel » pour les IP ;
- la suppression du contingentement d'accès à la HEA (HEA3) pour les AFIPA ;
- la réintégration des IDIV ex IP dans leur grade d'origine d'IP.

**Nous ne pouvons nous contenter de l'aumône accordée si « généreusement » aux IDIV. Nous réclamons l'indice terminal brut 1015 pour tous les IDIV HC comme pour leurs homologues de la DGDDI (Inspecteurs Régionaux – 1<sup>ère</sup> classe).**

**De même, nous ne pouvons nous contenter de vagues promesses sur des emplois de CSC4 et CSC5 administratifs promis à un très petit nombre d'IP et d'IDIV HC, après, n'en doutons pas, une rigoureuse sélection dont la DGFIP s'est faite une spécialité.**

\*  
\* \*

L'évolution du dossier montre bien que la DGFIP dispose de marges de manœuvre mais qu'elle ne souhaite pas les voir appliquer en faveur de l'ensemble de ses cadres.

C'est pourtant le moment pour notre employeur de faire un geste significatif envers ses personnels confrontés au sentiment de plus en plus ancré de l'absence de perspectives de carrière, d'où le désarroi, voire la démotivation du réseau, ressentis dans la situation actuelle.

Le mot « reconnaissance » est devenu à l'évidence un mot banni du langage DGFIP, ne pesant d'aucun poids face à la stratégie délibérée de baisse des coûts de fonctionnement à tout prix pour répondre aux injonctions de la Cour des Comptes, dans un contexte connu.

L'augmentation des rémunérations et l'amélioration des carrières n'est pas la panacée des emplois perdus mais elles témoignent du niveau d'estime de nos Directeurs et Ministres. En l'état, celui-ci n'apparaît pas très élevé, au sein même de notre propre Ministère.

**Un groupe de travail va se tenir lundi 13 février 2017. Nous espérons des avancées bien plus substantielles sous peine pour la DGFIP d'encourir un conflit social d'ampleur à la veille d'une période pré-électorale. Prenons bien conscience qu'il y a de NOTRE AVENIR pour de très nombreuses années.**

**Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP**

**Renvoyez par courriel votre demande expresse à :**

**[cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr)**

